

Conseil Syndical du SMBV2A

Séance du 22 mars 2021

Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars à 14 heures 30, le Comité Syndical du SMBV2A, convoqué le 11 mars 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de DRUELLE BALSAC, sous la présidence de M. Michel ARTUS.

Élus du SMBV2A présents, ayant pouvoir de vote (élus titulaires ou suppléants) représentant 15 présents et 35 voix : M. ARTUS Michel (procuration de M. LACOMBE Jean-Marie et de M. VIVENS André), Mme BERARDI Marion, M. BERNIE Christophe, M. BOUCHET Didier, M. CATALA Guy, M. CROS Emmanuel, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. ISSALY Jean-Pierre, M. LACOMBE Christian, M. MEINSOHN Marc, M. PRINGAULT Pascal, M. RIGAL Dominique, M. VIDAL Jean-François

Élus du SMBV2A présents, sans pouvoir de vote (élus suppléants en présence du titulaire ou référents) : M. Bernard MAGES, M. Jean-Luc FOREY

Élus du SMBV2A absents et excusés : M. ALIBERT Jean-Louis, M. BERNAD Pierre-Louis, M. BOUYSSOU Yves, M. ORCIBAL Jean Sébastien, M. DELPECH Michel, M. LACOMBE Jean-Marie (procuration à ARTUS Michel), Mme LACOMBE Sophie, M. VIVENS André (procuration à ARTUS Michel), M. ALIBERT Jean Louis, M. SAHUQUET Jean-Marc, Mme RIVIERE Elodie, M. RAUNA Alain, M. BARTHEYE Pierre-jean.

Services et partenaires présents : CHARLES Nicolas (Rodez Agglomération), ADNET Catherine (AEAG), SUDRES Marion (SMBV2A), LAVERGNE Vincent (SMBV2A), BADAIRE Emilien (stagiaire SMBV2A), CAZOR Rémi (stagiaire Rodez Agglomération), DEVALS Séverine (Comtal Lot Truyère)

Services et partenaires absents et excusés :

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le président M. ARTUS remercie les différents participants (élus et services) pour leur présence. Il invite ensuite chaque participant à se présenter.



1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une adresse courriel.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'approuver le PV de la précédente séance
(35 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Compte-rendu des décisions du président prises par délégation du conseil

M. le président rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :

- SUIVI-2, mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau (physico-chimie et ponctuellement biologie) : engagement de l'opération 2021 pour un montant de 29 294,71 € TTC à CEREG
- MAPPG-1, réaliser des travaux sur les milieux aquatiques : consultation des entreprises et analyse des offres
- SENSIBILI-1, mon école mon cours d'eau : élaboration d'un catalogue d'animations et engagement de l'opération 2021 pour un montant de 20 000 € TTC à FDAPPMA, FDCHASSE, CPIE, ADASEA D'OC, LPO

LE COMITE SYNDICAL
Prend acte de ces décisions du président prises par délégation du conseil.

3. Actualisation de la composition du conseil syndical

Délibération 3/ Actualisation de la composition du conseil syndical

Nécessité d'actualiser le tableau des élus au comité syndical, faisant suite à la délibération de la communauté de communes Causse Aubrac, portant désignation de ses élus référents,

| | |
|--------------------------|--|
| BERTHOLENE | Christophe BERNIE |
| CAMPAGNAC | Grégory BADOE |
| GAILLAC D'AVEYRON | André SOUGNAC |
| LAISSAC SEVERAC L'EGLISE | Fernand DA SILVA (Laissac) |
| LAISSAC SEVERAC L'EGLISE | Lionel DODLS (Sévérac l'Église) |
| PALMAS D'AVEYRON | Patrick SOUGNAC (Palmas) |
| PALMAS D'AVEYRON | Catherine SANNIE CARRIERE (Coussergues) |
| PALMAS D'AVEYRON | Jérôme LAGRIFFOUL (Cruéjeuls) |
| PIERREFICHE | Raphaël BACH |
| SAINT LAURENT D'OLT | Vincent LOMBARD |
| SAINT MARTIN DE LENNE | Hervé BALTRAND |
| SAINT SATURNIN DE LENNE | Alexandre DALLO |
| SEVERAC D'AVEYRON | Aimé MAJOREL (Buzetins) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Philippe BURGIER (Sévérac le Château) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Emilie FABRE (Lapanouse) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Jérôme DE LESCURE (Lavernhes) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Caroline JAROUSSE (Récoules-Prévinquières) |
| WIMENET | Laurent AGATOR |

DELIBERATION N°2021-1 : ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L5211-8

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 3 mars 2020 du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les délibérations des EPCI-FP adhérentes au SMBV2A portant désignation de leurs élus respectifs,

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'actualiser le tableau des élus au comité syndical, faisant suite à la délibération de la communauté de communes Causse Aubrac adhérente au SMBV2A, portant désignation de ses élus référents,

Monsieur le Président propose d'actualiser la composition du conseil syndical avec :

| | |
|--------------------------|---|
| BERTHOLENE | Christophe BERNIE |
| CAMPAGNAC | Grégory BADO |
| GAILLAC D'AVEYRON | André SOLIGNAC |
| LAISSAC SEVERAC L'EGLISE | Fernand DA SILVA (Laissac) |
| LAISSAC SEVERAC L'EGLISE | Lionel DIJOLS (Sévérac l'Eglise) |
| PALMAS D'AVEYRON | Patrick SOLIGNAC (Palmas) |
| PALMAS D'AVEYRON | Catherine SANNIE CARRIERE(Coussergues) |
| PALMAS D'AVEYRON | Jérôme LAGRIFFOUL (Cruéjous) |
| PIERREFICHE | Raphaël BACH |
| SAINT LAURENT D'OLT | Vincent LOMBARD |
| SAINT MARTIN DE LENNE | Hervé BALITRAND |
| SAINT SATURNIN DE LENNE | Alexandre DALLO |
| SEVERAC D'AVEYRON | Aimé MAJOREL (Buzeins) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Philippe BURGUIER (Sévérac le Château) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Emilie FABRE (Lapanouse) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Jérôme DE LESCURE (Lavernhe) |
| SEVERAC D'AVEYRON | Caroline JAROUSSE (Recoules- Prévinières) |
| VIMENET | Laurent AGATOR |

M. Jean-François VIDAL pour Laissac Sévérac L'Eglise et M. Pierre PETITJEAN pour Vimenet seront inclus dans la diffusion des informations.



LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**d'actualiser la composition du comité syndical de la manière suivante :****Les représentants de la communauté de commune Aubrac Lot Causse Tarn :****Titulaires :**

SEGUIN Denis

Suppléants :

POURQUIER Jean-Paul

Référents :

MASSEGROS CAUSSE ET GORGES

CALMELS

Jean

Les représentants de la communauté de commune Muse et Raspes :**Titulaires :**

MOURIES Jérôme

Suppléants :

ARGUEL Jean Claude

Référents :

VERRIERES

ARGUEL

Jean Claude

Les représentants de la communauté de commune Des Causes A l'Aubrac :**Titulaires :**

CROS Sébastien

BERNIE Christophe

VIDAL Jean François

Suppléants :

LACAZE François

SANNIE CARRIERE Catherine

SAHUQUET Jean-Marc

Référents :

BERTHOLENE

CAMPAGNAC

GAILLAC D'AVEYRON

LAISSAC SEVERAC L'EGLISE

LAISSAC SEVERAC L'EGLISE

PALMAS D'AVEYRON

PALMAS D'AVEYRON

PALMAS D'AVEYRON

PIERREFICHE

SAINT LAURENT D'OLT

SAINT MARTIN DE LENNE

SAINT SATURNIN DE LENNE

SEVERAC D'AVEYRON

SEVERAC D'AVEYRON

SEVERAC D'AVEYRON

SEVERAC D'AVEYRON

Christophe BERNIE

Grégory BADO

André SOLIGNAC

Fernand DA SILVA (Laissac)

Lionel DIJOLS (Sévérac l'Eglise)

Patrick SOLIGNAC (Palmas)

Catherine SANNIE CARRIERE(Coussergues)

Jérôme LAGRIFFOUL (Cruéjous)

Raphaël BACH

Vincent LOMBARD

Hervé BALITRAND

Alexandre DALLO

Aimé MAJOREL (Buzeins)

Philippe BURGUIER (Sévérac le Château)

Emilie FABRE (Lapanouse)

Jérôme DE LESCURE (Lavernhes)



SEVERAC D'AVEYRON
VIMENET

Caroline JAROUSSE (Recoules- Prévinquières)
Laurent AGATOR

Les représentants de la communauté de commune Comtal Lot Truyère :

Titulaires :

DUFIEU Alain

Suppléants :

GAFFARD Laurent

Référents :

GABRIAC

LA LOUBIERE

MONTROZIER

BAYLES

CHAUCHARD Léo

CASTELLA

Bertrand

Yves

Les représentants de la communauté de commune Lézou Pareloup :

Titulaires :

BERNAD Pierre-Louis

Suppléants :

JALBERT Daniel

Référents :

SEGUR

VEZINS

SIGAUD

BANCAREL

Guilhem

Jean-Marie

Les représentants de la communauté de commune Pays de Salars :

Titulaires :

LACOMBE Sophie

Suppléants :

GINESTET Germain

Référents :

AGEN D'AVEYRON

ARQUES

FLAVIN

LE VIBAL

PONT DE SALARS

BAPTISTE

GAUBERT

FOURY

CHAUCHARD

BAULEZ

André

Clémence

Stéphane

Bruno

Vincent

Les représentants de Rodez Agglomération :

Titulaires :

BOUCHET Didier

TAUSSAT Régine

RAUNA Alain

CATALA Guy

GAYRARD Patrick

PAULAT Jean Luc

PRINGAULT Pascal

VARSIS Florence

Suppléants :

PAGES TOUZE Laurence

MONTOYA Jacques

CENSI Martine

MAZUC Christian

CAYLA Florence

BERARDI Marion

LOPEZ Sylvie

RIVIERRE Elodie



Référents :

| | | |
|--------------------------|-----------|-----------|
| DRUELLE BALSAC - DRUELLE | ALBESPY | Michel |
| DRUELLE BALSAC - BALSAC | | |
| LE MONASTERE | DIEUDE | Robert |
| LUC-LA-PRIMAUBE | DELHEURE | Christian |
| OLEMPS | PELLETIER | Michel |
| ONET LE CHATEAU | LIPINSKI | Stanislas |
| RODEZ | DONORE | Joseph |
| SAINTE RADEGONDE | SOULIE | Anthony |
| SEBAZAC CONCOURS | NAYRAC | Bernard |

Les représentants de la communauté de commune Conques Marcillac :**Titulaires :**

LACOMBE Jean Marie

Suppléants :

ALIBERT Jean Louis

Référents :

| | | |
|------------------|---------|------------|
| CLAIRVAUX | LACOMBE | Jean-Marie |
| SALLES LA SOURCE | ALIBERT | Jean Louis |
| VALADY | GALIERE | Robert |

Les représentants de la communauté de commune Pays Ségali :**Titulaires :**

ARTUS Michel

Suppléants :

CARRIERE François

Référents :

| | | |
|------------------|--------|-----------|
| BARAQUEVILLE | AUGIE | Joel |
| CALMONT | MAZARS | David |
| CASTANET AVEYRON | | |
| BOUSSAC | BLANC | Sébastien |
| COLOMBIES | CAZALS | Bernard |
| MANHAC | VABRE | Phillipe |
| MOYRAZES | ARTUS | Michel |

Les représentants de la communauté de commune Aveyron Bas Ségala Viaur :**Titulaires :**

LACOMBE Christian

Suppléants :

MARTY Paul

Référents :

| | | |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| LA BASTIDE L'EVEQUE - LE BAS SEGALA | MURATET | Catherine |
| LA CAPELLE BLEYS | RIGAL | Bernard |
| LESCURE-JAOUL | ROUQUETTE | Michel |
| PREVINQUIERES | BESSIERE | Jean-Marc |
| RIEUPEYROUX | COLOMBIES | Hervé |



SAINT SALVADOU- LE BAS SEGALA

SOUYRI

Jacques

VABRE TIZAC - LE BAS SEGALA

BROS

Daniel

Les représentants de la communauté de commune Pays Rignacois :**Titulaires :**

ISSALY Jean Pierre

Suppléants :

BOUYSSOU Yves

Référents :

ANGLARS

VIGUIE

Pierre

BELCASTEL

REYNIER

Vincent

BOURNAZEL

DURAND

Claude

ESCANDOLIERES

FLOTTES

Hervé

GOUTRENS

FRAYSSINET

Nicolas

MAYRAN

FRAYSSE

Kevin

RIGNAC

ISSALY

Jean Pierre

Les représentants de la communauté de commune Plateau de Montbazens :**Titulaires :**

DELERIS Francis

Suppléants :

MARTY Hervé

Référents :

BRANDONNET (GEMAPI)

MARTY

Hervé

COMPOLIBAT (GEMAPI)

DELERIS

Francis

DRULHE

MOULINO

Arnaud

LANUEJOULS (GEMAPI)

GARRIC

Benoit

PRIVEZAC (GEMAPI)

CHAHINIAN

Gilles

ROUSSENNAC (GEMAPI)

CAYSSIAL

Sébastien

VAUREILLES

BERNUSSOU

Laurent

Les représentants du territoire I (communes de BRANDONNET, COMPOLIBAT, LANUEJOULS, PRIVEZAC, ROUSSENNAC) :**Titulaires :**

MARTY Patrick

Suppléants :

DESTREBECQ Clovis

Référents :

BRANDONNET (COMPL. GEMAPI)

DUPONCHEL

Christelle

COMPOLIBAT (COMPL. GEMAPI)

DESTREBECQ

Clovis

LANUEJOULS (COMPL. GEMAPI)

CASTELLA

Marie

PRIVEZAC (COMPL. GEMAPI)

TARAYRE

Pascal

ROUSSENNAC (COMPL. GEMAPI)

MARTY

Patrick



Les représentants de la communauté de commune Ouest Aveyron :**Titulaires :**

ORCIBAL Jean-Sébastien
 DELPECH Michel
 BARTHEYE Pierre-Jean
 QUESTE Alain
 VIVENS André

Suppléants :

MEINSHON Marc
 RIGAL Dominique
 CARRIE Jean Claude
 GUIRAUD Denis
 LAGARRIGUE Gilles

Référents :

| | | |
|----------------------|------------|----------------|
| BOR-ET-BAR | DEBAR | Serge |
| LA FOUILLADE | CATHALA | Geneviève |
| LA ROUQUETTE | VIVENS | André |
| LUNAC | PUECHBERTY | Christophe |
| MALEVILLE | GINESTE | Benoit |
| MARTIEL | VILLAIN | Claude |
| MONTEILS | BONNET | Gregoire |
| MORLHON | CHAMBERT | Bernard |
| NAJAC | BARTHEYE | Pierre Jean |
| SAINT ANDRE DE NAJAC | MERCADIER | Dorian |
| SAINT IGEST | TEULIER | Daniel |
| SAINT REMY | QUESTE | Alain |
| SAINTE CROIX | LASCHON | Isabelle |
| SANVENSA | LAGARRIGUE | Gilles |
| SAVIGNAC | DATCHARY | Patrick |
| TOULONJAC | MEINSOHN | Marc |
| VAILHOURLES | CHANUT | Christian |
| VILLEFRANCHE | ORCIBAL | Jean Sébastien |
| VILLENEUVE | TREBOSC | Anne |

Les représentants de la communauté de commune Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :**Titulaires :**

CROS Emmanuel

Suppléants :

BESSEDE Daniel

Référents :

| | | |
|--------------------------|------------|---------|
| CASTANET TARN ET GARONNE | FLORENS | Michel |
| GINALS | COUTANCIER | Jean |
| LAGUEPIE | MAGES | Bernard |
| PARISOT | ICHES | Alain |

(35 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)



4. Bilan de l'activité 2020

Rapport d'activité

Comme chaque année, l'activité de la structure durant l'année N-1 est présentée au comité syndical au travers du rapport d'activité 2020 de la structure. Ce rapport de synthèse est disponible dans le dossier de séance.

Sur proposition de M. le Président, Marion SUDRES rend compte de l'activité 2020 du SMBV2A sur la base du diaporama ci-dessous :

La 1^{er} année du contrat de rivière Aveyron amont

Le SMBV2A a un rôle important d'animation

- 76% des actions du contrat de rivière ont été réalisées ou sont en cours.
- 24 % n'ont pas pu aboutir, s'agissant soit d'animations regroupant plus de 20 personnes annulées ou soit d'actions qui ont pris quelques mois de retard



*Signature du contrat rivière
Aveyron amont
Décembre - Belcastel (Pays
Rignacois)*

Le lancement des dynamiques sur le bassin versant de la Briane et de l'Olip



La continuité des actions agricoles sur le bassin versant de la Serène



*Pêche électrique réalisée sur la Serène
par la FD de pêche
Juin - Morlhon (Ouest Aveyron)*

- la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour 13 exploitants volontaires
- la poursuite des investigations de terrain dans le cadre de l'étude nationale sur le cumul des plans d'eau
- un module de formations à l'agroécologie pour accompagner une quinzaine d'agriculteurs dans la mise en place de nouvelles pratiques culturales



Rodez Agglomération et la dynamique artisanale et industrielle

- L'équipe rivière a signalé 20 pollutions sur 45 jours de suivi. Les principaux cours d'eau impactés sont l'Auterne et l'Aveyron.



*Pollution sur l'Auterne
Avril - Onet le Chateau (Rodez Agglomération)*



*Cartographie des exutoires sur l'Auterne
Décembre - Rodez Agglomération*

- En partenariat avec Rodez Agglomération, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre des Commerces et de l'Industrie un état des lieux (2020-2021) est en cours de réalisation. Il permettra de définir les actions concrètes à mettre en œuvre de 2022 à 2024

Les travaux de gestion des milieux aquatiques

PPG

- 2 chantiers de renaturation de cours d'eau
 - sur 500 m l'Auterne à Onet-le-Château (Rodez Agglomération)
 - recharge ponctuelle des épis et déflecteurs sur l'Assou à Monteils (Ouest Aveyron)
- 29 km de berges de ripisylve traitées
- 2.6 km de berges plantés soit en totalité soit via le regarnissage en plants



*Diversification des écoulements sur l'Auterne
Septembre - Onet-le-Château (Rodez Agglo)*



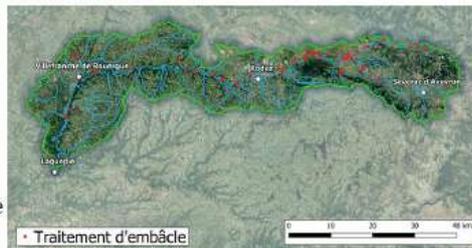
*Frayère sur l'Olip
Décembre - Recoules Prévinquières (Causse Aubrac)*

Les travaux de gestion des milieux aquatiques

PPG

- 48 interventions pour retirer des embâcles.

A titre expérimental, en 2020 et 2021, le syndicat peut accompagner des propriétaires privés dans l'élimination des embâcles sous plusieurs conditions



Carte des interventions enlèvements d'embâcles

- des actions prioritaires sur trois espèces invasives :
 - l'écrevisse Faxonius Rusticus,
 - le Myriophille du Brésil
 - la Jussie présente sur le plan d'eau communal de Saubayre



*Reportage FR3 sur l'arrachage du Myriophille du Brésil
- septembre St Rémy (Ouest Aveyron)*

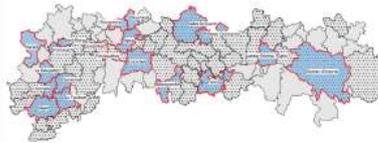


Les actions de prévention des inondations

- L'appui auprès de 20 communes pour réviser leurs PCS et DICRIM et la diffusion d'un article type pour les bulletins municipaux
- La poursuite des accompagnements sur les bassins à enjeux : Algouse (Saint Rémy et Villefranche) et Lugagnac (Bertholène)
- Une deuxième campagne de pose de repères de crues. Au total, ce sont 53 repères normalisés posés, 2 restaurés (reprise de gravures anciennes), et 7 échelles limnimétriques installées.

Aveyronamont

Accompagnement des communes pour la rédaction ou actualisation des PCS et DICRIM



Communes aidées à la révision de leurs PCS et DICRIM



Repère de crues du Merdarie
Novembre - Saint Rémy (Ouest Aveyron)

Les actions de sensibilisation

- 40 classes, soit environ 855 élèves, ont participés à Mon École Mon Cours d'Eau
- Les expérimentations agricoles de l'Agricampus Laroque sur Nostre Seigne.

Les premières références sur le pâturage en zone humide ont été collectées. 3 protocoles de suivis ont été retenus concernant la qualité des fourrages, le parasitisme des animaux et la production brute par pesage des vaches

- Colloque national sur l'impact cumulé des plans d'eau

Aveyronamont



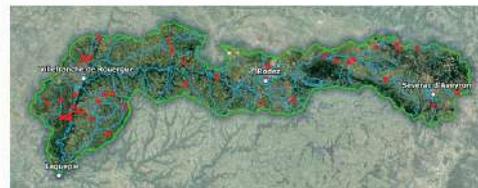
Mon École Mon Cours d'eau



Colloque national
Janvier - La Fouillade (Ouest Aveyron)

Les missions transversales

- Appui technique auprès des collectivités et des riverains : seuls les appuis techniques de l'année 2020 ayant nécessité la rédaction de rapports sont indiqués sur la carte ci-contre



Carte des appuis techniques

- Un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau : 6 prélèvements annuels sont effectués, permettant ainsi de suivre l'évolution de plusieurs paramètres physico-chimiques et biologiques
- Une étude pour répondre à la question : peut on se baigner dans l'Aveyron ? La qualité bactériologique de la rivière Aveyron est moyenne. Les événements pluvieux détériorent la qualité en mauvais à l'aval des sites urbains

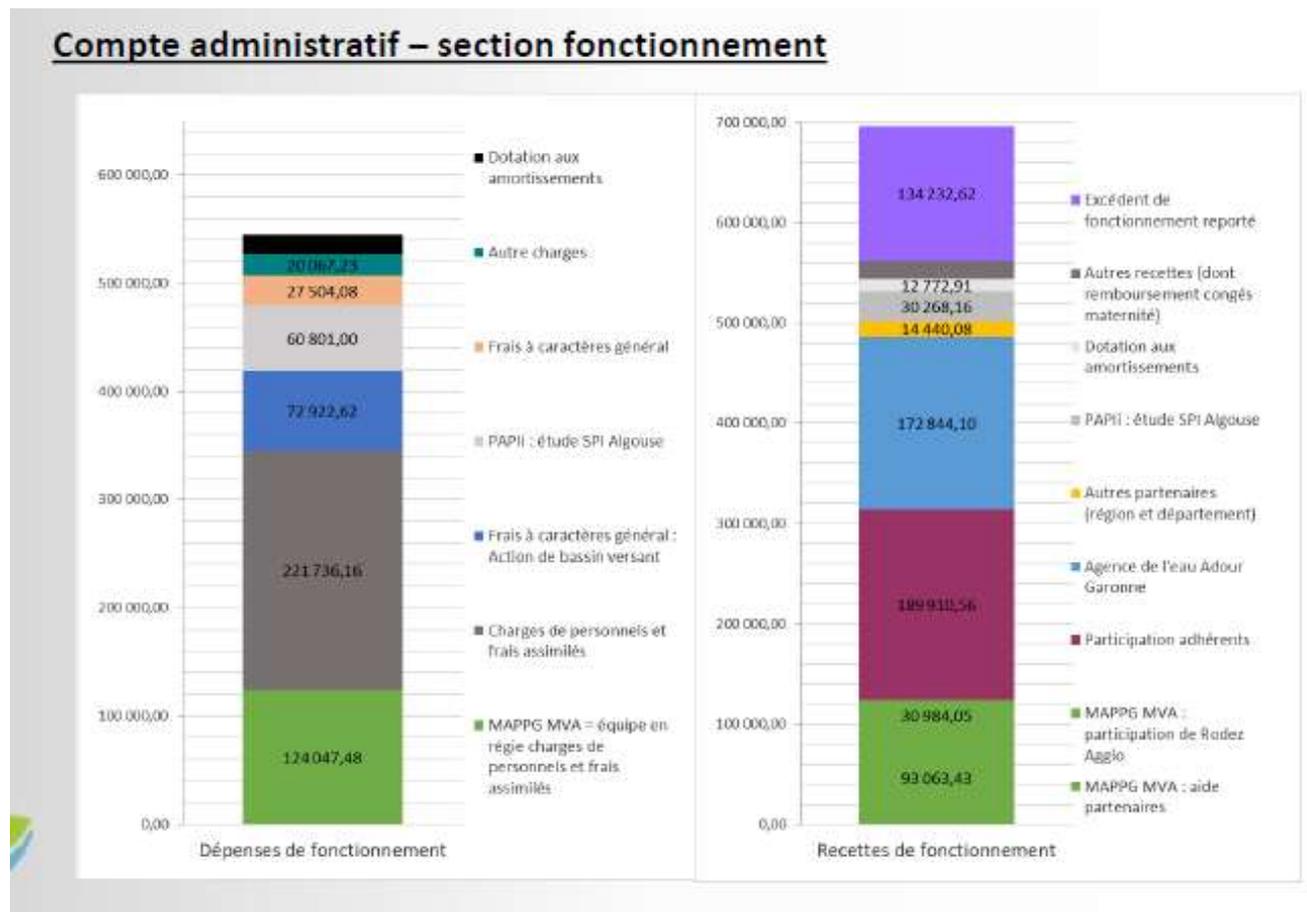


Prélèvement sur le ruisseau de Fontanges
Mars - Rodez (Rodez Agglomération)

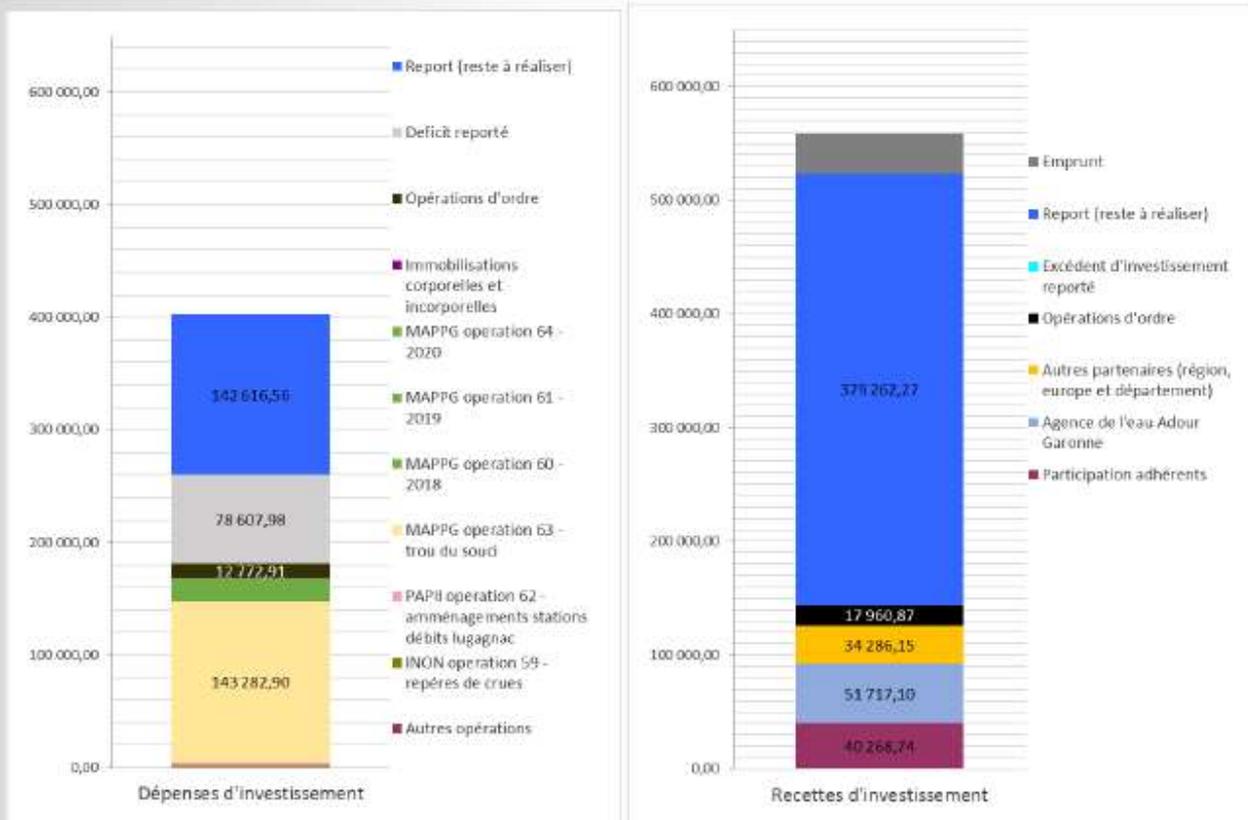


Le président M. ARTUS rappelle que l'année 2020 a été particulière au sein de l'équipe technique du SMBV2A en lien avec les congés maternités quasi-simultanés de Marion Sudres (directrice) et Chloé Fournel (technicienne de rivière). Durant le congé de Marion, l'intérim de la direction a été assuré par Vincent Lavergne, appuyé par l'ensemble de l'équipe. De plus, comme dans beaucoup de structures, le contexte Covid-19 a également contrarié le déploiement des missions du syndicat. Aussi, le président souhaite sincèrement remercier le personnel du syndicat qui a toujours su travailler avec beaucoup d'implication tout au long de cette année 2020 si particulière.

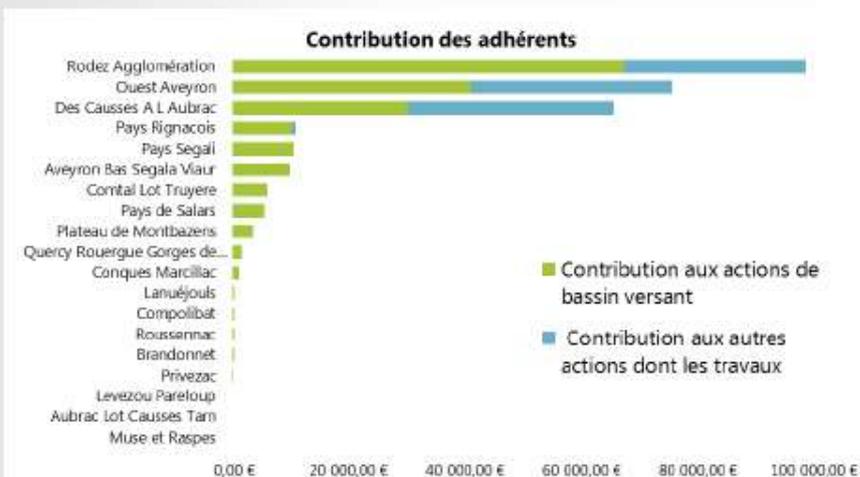
Compte de gestion et compte administratif



Compte administratif – investissement



Répartition des recettes



Le compte de gestion et le compte administratif circulent dans la salle et sont téléchargeables en ligne sur <http://aveyronamont.fr/index.php/documents-de-seance/>

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le receveur du SMBV2A sont identiques à ceux du compte administratif

Compte administratif

| CA 2020 SMBV2A | Fonctionnement | Investissement |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Excédent / Besoin reporté | 134 232,62 € | - 78 607,98 € |
| Dépenses de l'exercice | 545 039,44 € | 181 478,91 € |
| Recettes de l'exercice | 56 1981,07 € | 179 232,86 € |
| Solde d'exécution | 16 941,63 € | - 80 854,03 € |
| Reste a réaliser dépenses | / | 142 616,56 € |
| Reste a réaliser recettes | / | 379 262,27 € |

Affectation du résultat :

- Section fonctionnement : report en fonctionnement + 151 174,25 €
- Section investissement : solde d'exécution d'investissement - 80 854,03 €

DELIBERATION N°2021-FI-1 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU SMBV2A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Comité Syndical constate que les résultats du compte de gestion établi par le receveur du SMBV2A sont identiques à ceux du compte administratif 2020.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **d'approuver, le compte de gestion 2020 du SMBV2A
(35 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

Le Président M ARTUS laisse M GAYRARD 1^{er} Vice-Président présider la suite de la séance.

DELIBERATION N°2021-FI-2: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SMBV2A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



Le Comité Syndical examine le compte administratif 2020 du SMBV2A qui s'établit ainsi :

| CA 2020 SMBV2A | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--|-----------------------|-----------------------|
| EXCEDENT/BESOIN EN FINANCEMENT REPORTE | 134232,62 € | - 78607,98 € |
| DEPENSES DE L'EXERCICE | 545039,44 € | 181478,91 € |
| RECETTES DE L'EXERCICE | 561981,07 € | 179232,86 € |
| SOLDE EXECUTION | 16941,63 € | - 80854,03-€ |
| RESTES À REALISER DEPENSES | / | 142616,56 € |
| RESTES À REALISER RECETTES | / | 379262,27 € |

HORS DE LA PRESENCE DU PRESIDENT, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
d'approuver le compte administratif 2020 du SMBV2A
(29 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Le Président M ARTUS revient présider la séance.

DELIBERATION N°2021-FI-3: AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil Syndical, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice en fonctionnement : 16941,63 €

Résultats antérieurs reportés en fonctionnement : 134232,62 €

Résultat à affecter : 151174,25 €

Solde d'exécution d'investissement : – 80854,03 €

Solde des restes à réaliser dépenses d'investissement : 142616,56 €

Solde des restes à réaliser en recettes d'investissement : 379262,27 €

Besoin de financement : 52 285.56 €

Report en fonctionnement au compte 002 : 151174,25 €

(35 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

5. Proposition d'activité pour 2021

Rappel des principales orientations du DOB



Rappel des principales orientations du DOB

2021, est la 2^{ème} année du contrat rivière Aveyron Amont. Cette programmation sur 5 ans (2020-2024) s'inscrit dans la continuité des opérations déjà engagées (mon école mon cours d'eau, suivi qualité, ...) et propose de nouvelles opérations.

Fonctionnement

- **Objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement**
- **Objectif de décliner les actions du contrat de rivière Aveyron amont**
- **Objectif d'optimisation des co-financements**
- **Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2018, de 190 000 € d'autofinancement des charges courantes de fonctionnement et des « actions de bassin versant »**

Investissement

- **Objectif de poursuite des opérations en cours (restes à réaliser)**
- **Objectif d'engager les programmes validés** : réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021, porter certaines études et travaux « inondation » relevant de la compétence GEMAPI
- **Objectif de maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques**
- **Objectif d'optimisation des cofinancements dans la limite légale de 80% maximum**

Actions de bassin versant

Comme chaque année, il convient de préciser les actions de bassin versant qui font appel à un autofinancement mutualisé. La délibération ci-dessous liste les actions de bassin versant dont le montant prévisionnel 2021 s'élève à 163 522,46 €. Il est précisé que le montant appelé annuellement auprès des adhérents est de 190 000 € dans un objectif de lisser les participations financières sur les 5 années de dévolutions du contrat de rivière (2020 à 2024). En début et en fin de programme (exemple de l'année 2020), les besoins seront inférieurs à 190 000 €/an alors qu'en milieu de programme (en lien avec la montée en puissance des actions) ces derniers seront supérieurs à ce montant.

| Numérotation | Description (les lignes en gras correspondent à de nouvelles actions) | Autofinancement |
|----------------|--|---------------------|
| ANIM-1 | Animation du contrat de rivière | 10 580,00 € |
| ANIM-2 | Animation du volet espace rural | 17 070,00 € |
| ANIM-3 | Animation des programmes milieux aquatiques | 65 850,00 € |
| ANC-1 | Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC) | 1 100,00 € |
| MAPPG-1 | Réaliser les travaux prévus du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques concernant l'intervention de l'équipe à l'échelle du bassin | 6 840,00 € |
| AGRI-2 | Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane | 3 132,00 € |
| AGRI-12 | Réaliser l'appel à projet AFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques sur le bassin versant des Serènes | 5 000,00 € |
| FORET-1 | Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant | 875,00 € |
| AAPZEC-3 | Suivre l'évolution des travaux de diversification des écoulements sur Nostre Seigne | 1 160,00 € |
| APPZEC-4 | Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne | 767,00 € |
| SUIVI-2 | Réseau de suivi de la qualité SMBV2A, Appréhender l'incidence des actions mises en oeuvre sur la reconquête du bon état | 12 476,13 € |
| SUIVI-3 | Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau | 714,00 € |
| ANIM-5 | Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant | 2 000,00 € |
| VALORISATION-3 | Création d'outils de communication diversifiés | 1 430,83 € |
| SENSIBILI-1 | Mon école mon cours d'eau | 4 000,00 € |
| SENSIBILI-4 | Organisation d'événements techniques | 1 370,83 € |
| SENSIBILI-5 | « boîte à outils pour partager » | 2 916,67 € |
| | Frais de structure | 26 240,00 € |
| | TOTAL | 163 522,46 € |

| Enveloppe prévisionnelle contrat de rivière 2021 | | Proposition 2021 | |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Actions | 38 681,25 € | Actions | 43 782,46 € |
| Personnel | 140 315,00 € | Personnel | 119 740,00 € |
| TOTAL | 178 996,25 € | TOTAL | 163 522,46 € |
| Lissé sur 5 ans | 190 000,00 € | Écart au prévisionnel | 15 473,79 € |

Répartition GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI

| | Autofinancement | |
|--|------------------|-----------------|
| | GEMAPI | COMP GEMAPI |
| Fonctionnement | 94 347 € | 25 393 € |
| Technicien rivière (95% GEMAPI et 5% COMP GEMAPI) | 62 558 € | 3 293 € |
| Animateur contrat (40% GEMAPI et 60% COMP GEMAPI) | 11 050 € | 16 590 € |
| Frais de structure | 20 730 € | 5 510 € |
| | 79% | 21% |
| Action de bassin versant | 10 767 € | 33 015 € |
| ANC-1 Avoir une meilleure connaissance technique et géographique | -€ | 1 100 € |
| MAPPG- Réaliser les travaux prévus du Programme Pluriannuel de | 6 840 € | -€ |
| AGRI-2 Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du ba | -€ | 3 132 € |
| AGRI-12 Réaliser l'appel à projet AFB sur l'impact cumulé des plans | -€ | 5 000 € |
| FORET- Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant | -€ | 875 € |
| AAPZEC Suivre l'évolution des travaux de diversification des écoule | 1 160 € | -€ |
| APPZEC Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roq | 767 € | -€ |
| SUIVI-3 Réseau de suivi de la qualité SMBV2A, Appréhender l'incl | -€ | 12 476 € |
| SUIVI-2 Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'e | -€ | 714 € |
| ANIM-5 Organiser des visites de terrain à destination des élus des | 2 000 € | -€ |
| VALORI Création d'outils de communication diversifiés | -€ | 1 431 € |
| SENSIB Mon école mon cours d'eau | -€ | 4 000 € |
| SENSIB Organisation d'événements techniques | -€ | 1 371 € |
| SENSIB « boîte à outils pour partager » | -€ | 2 917 € |
| | 25% | 75% |
| Opérations | 155 145 € | -€ |
| PPG 2021 | 115 145 € | -€ |
| Etudes SPI Algouse | 40 000 € | -€ |
| | 100% | 0% |
| AUTOFINANCEMENT TOTAL DES OPERATIONS 2020 | 260 259 € | 58 408 € |
| | 62% | 18% |

En 2020 « le pot commun se réparti » à 64% GEMAPI et 36% COMP GEMAPI

Pour rappel en 2020 « le pot commun » se répartissait à 63% GEMAPI et 37% COMP GEMAPI

| TOTAL : AUTOFINANCEMENT DES FRAIS REELS ENGAGEES DANS LE CADRE DU BP2020 EN FONCTIONNEMENT ET ACTIONS DE BASSIN VERSANT | GEMAPI | COMP GEMAPI |
|---|--------|-------------|
| | 64% | 36% |

DÉLIBÉRATION N° 2021-FI-4 : DESIGNATION DES ACTIONS DE BASSIN VERSANT

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,
VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'assurer une solidarité financière à l'échelle du bassin versant (amont-aval et urbain-rural) le comité syndical peut définir les actions de bassin versant. Conformément aux statuts dudit syndicat les contributions des adhérents aux actions de bassin versant sont réparties entre tous les adhérents selon les deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

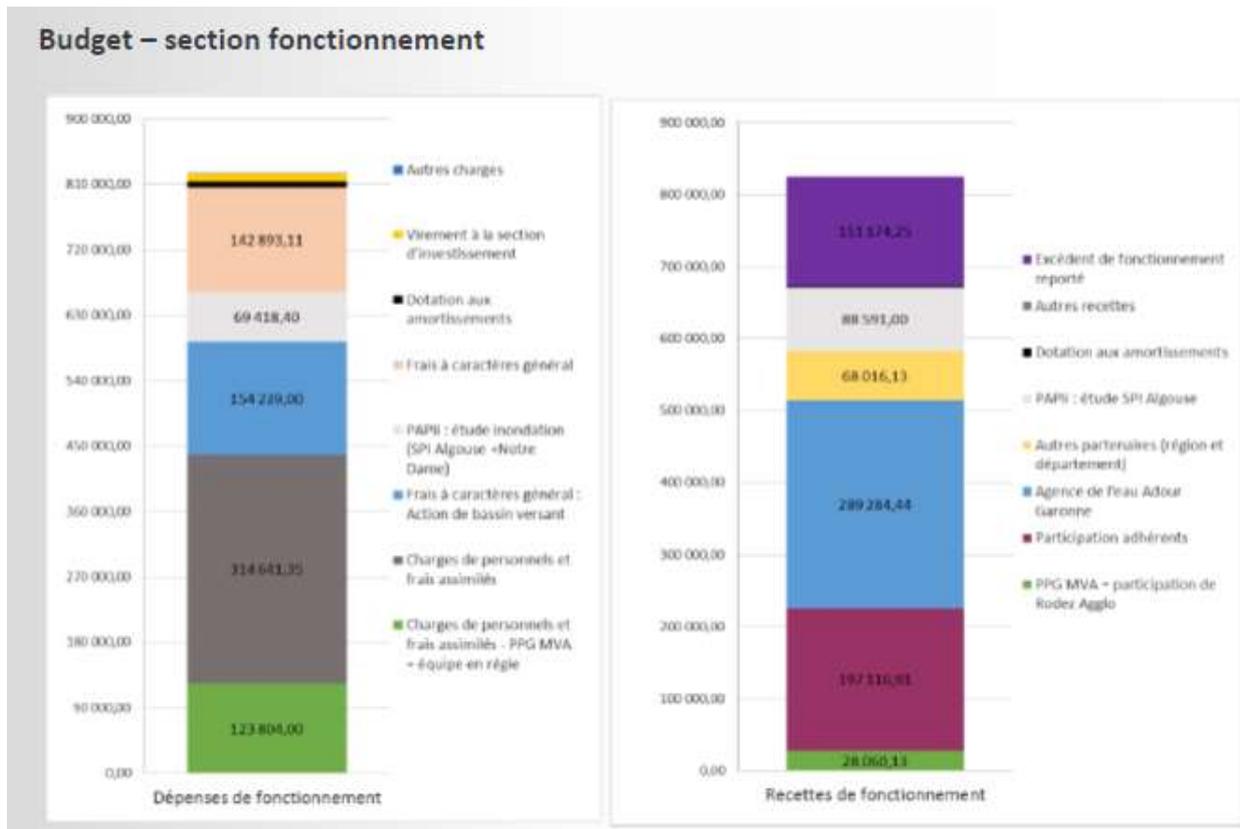
M. le Président propose d'inscrire les opérations suivantes en actions de bassin versant :

- ANIM-1, Animation du contrat de rivière
- ANIM-2, Animation du volet espace rural
- ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques
- ANC-1, Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'assainissement non collectif (ANC)

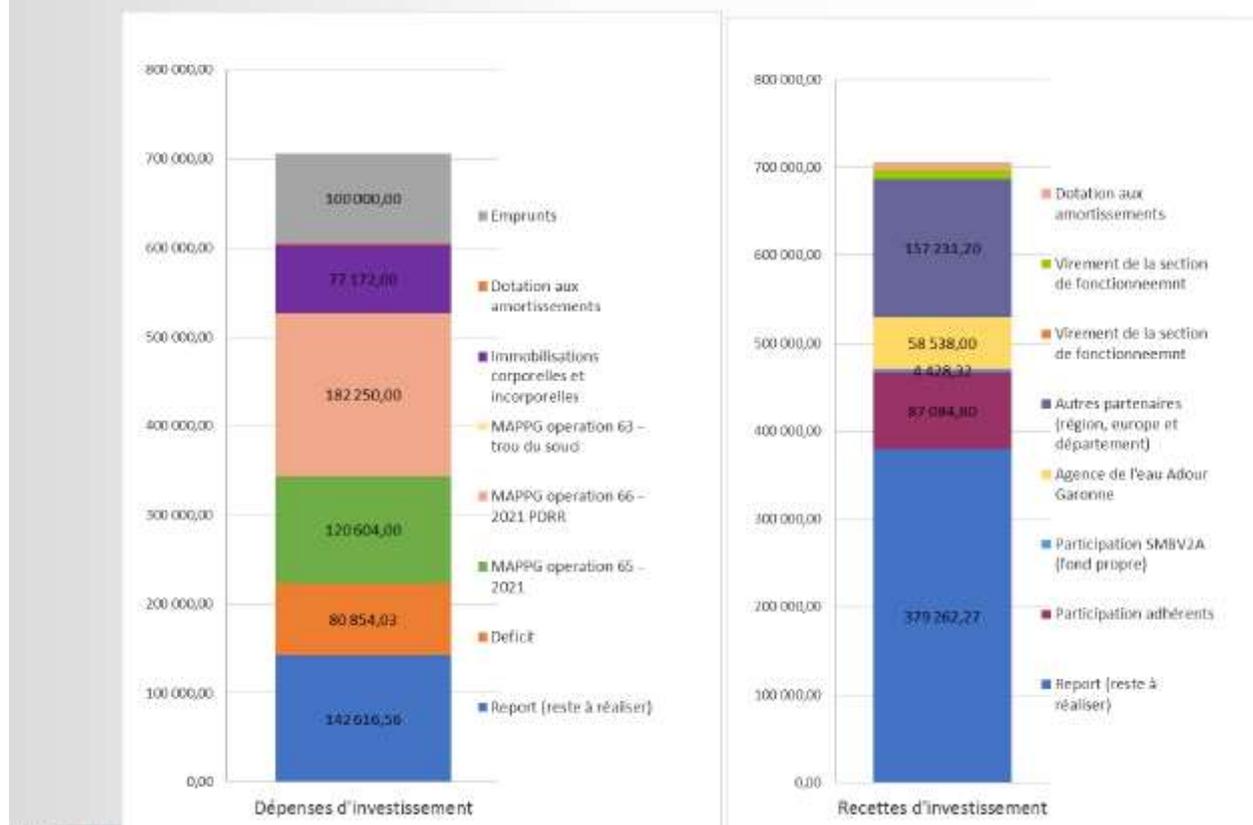
- MAPPG-1, Réaliser les travaux prévus du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques concernant l'intervention de l'équipe à l'échelle du bassin
- AGRI-2, Cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane
- AGRI-12, Réaliser l'appel à projet AFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques sur le bassin versant des Serènes
- FORET-1, Diagnostic global des activités sylvicoles du bassin versant
- AAPZEC-3, Suivre l'évolution des travaux de diversification des écoulements sur Notre Seigne
- APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Notre Seigne
- SUIVI-2, Réseau de suivi de la qualité SMBV2A, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état
- SUIVI-3, Acquérir des connaissances sur la qualité des masses d'eau
- ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant
- VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés
- SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau
- SENSIBILI-4 et SENSIBILI-5, Organisation d'événements techniques et une « boîte à outils pour partager »

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
d'inscrire les opérations citées ci-dessus en tant qu'actions de bassin versant
(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Budget 2021



Budget – section investissement



DÉLIBÉRATION N° 2021-FI-5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SMBV2A

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif

VU la délibération n°2017-FI-3 portant sur la nomenclature comptable du syndicat M14, supérieure ou égale à 3 500 habitants et inférieure à 10 000 habitants avec vote par nature et présentation fonctionnelle abrégé,

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors du conseil syndical du 11/12/2020,

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a permis aux élus de définir les grandes orientations du budget 2021, notamment l'enjeu de maîtriser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours.

La présentation complète est réalisée en séance et un exemplaire est mis à disposition pour consultation.

M. le Président propose au Conseil Syndical le projet de budget 2021 du SMBV2A. Le budget s'équilibre comme suit :



| BUDGET PRINCIPAL | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 824 708,86 € | 705 457,59 € |
| RECETTES | 824 708,86 € | 705 457,59 € |

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2021 du SMBV2A conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération,
 - que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.
- (33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

Appel à cotisations 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-FI-6 : VOTE DES APPELS À COTISATIONS 2021 DU SMBV2A

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A, et notamment son article 17,

VU l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau en cas une carence généralisée ou à des mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux

VU les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées

VU la délibération FI-5 d'adoption du budget 2021

VU la délibération n° 2021-FI-4 désignant les actions de bassin versant

VU la délibération n° 2014-18 du SIAV2A approuvant le PPG, ancien SIAV2A, « Basse Vallée »

VU la délibération n°2017-PPG-1 et n°2017-PPG-2 approuvant le PPG haute vallée et vallée médiane du SMBV2A

VU la délibération n°2020-32 approuvant la tranche de travaux PPG 2021

VU la délibération du conseil syndical SMBV2A n°2019-2 d'engagement des travaux de régulation des eaux entre la Serre et le ruisseau de Ribeyrette

VU la délibération n° 2019-14 détaillant le plan de financement des travaux de régulation des eaux entre la serre et le ruisseau de Ribeyrette

VU les délibérations n°2019-8 et 2019-24 approuvant le lancement des études Viarens et Bourdouyre sur le bassin versant de l'Algouse

VU la délibération n°2017-CRiv-4 approuvant la pose de repères de crues

VU la délibération n°2021-2 approuvant le lancement d'une étude sur le bassin versant du Notre Dame



Monsieur le Président rappelle que le SMBV2A s'est engagé dans la poursuite des opérations portées par les anciennes structures gestionnaires des milieux aquatiques, particulièrement la déclinaison des PPG (programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau), et dans la mise en œuvre de nouvelles actions relevant de ses compétences (pose de repères de crues, études GEMAPI sur des bassins à risque d'inondations, ...).

Monsieur le Président rappelle que le SMBV2A n'a pas de fiscalité propre. Le SMBV2A appelle auprès de ces membres les montants de participation nécessaires à l'équilibre de son budget et à l'exercice de ses compétences. Les EPCI-FP adhérentes sont libres soit de financer cette contribution via leur budget général soit d'adopter un produit de taxe GEMAPI qui leur permettra de financer cette participation budgétaire.

Monsieur le Président propose l'appel à cotisation suivant :

- La participation concernant le mutualisé sera réalisé en une fois durant le mois d'avril. Les actions sont définies de bassin versant par la délibération 2021-FI-4. Pour rappel pendant les 5 années du contrat de rivière l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 950 000 €. Il est proposé de le lisser annuellement via une enveloppe financière de 190 000 €. Comme convenu dans les statuts du syndicat, article 17 a, cette somme est répartie sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.
- La participation concernant les études et travaux sera réalisée au regard des dépenses réellement engagées durant l'année 2021. Comme convenu dans les statuts du syndicat, article 17 b, ces actions sont financées par chaque adhérent et/ou bénéficiaires concerné.





| Appel des participations d'autofinancement 2021 prévisionnel (validé lors du vote du budget) | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|--|--------------------------------|-----|-----|--------------|
| Concernant le mutualisée - appel en avril 2021 | | | | | | | | | | | |
| ACTIONS DE BASSIN VERSANT DEFINIES PAR DELIBERATION DU CONSEIL (article 17 a : calcul des contributions est fait sur la base des deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant) | | | | | | | | | | | |
| Inscrit dans les programations pluriannuelles | | | | | | | | | | | |
| Autres charges (article 17 b : financées par chaque adhérent au regard des travaux entrepris sur son territoire) | | | | | | | | | | | |
| Concernant les travaux - appel courant 2021 (après réalisation) | | | | | | | | | | | |
| Compléments proposés | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | | | |
| POPULATION COMMUNALE INSEE 2021 ESTIMÉE DANS LE BASSIN VERSANT | SURFACE COMMUNALE DANS LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (KM2) | GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2021 | COMP GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2021 | GEMAPI - PPG report 2019 et 2020 | GEMAPI - PPG 2021 - hors abbrevements | COMP GEMAPI - PPG Troux du Soud | GEMAPI - Etudes GEMAPI sur les bassins de l'Algoise et du Notre Dame | COMP GEMAPI - Repères de crues | | | |
| Aubrac Lot Causses Tarn | 1,53 | 8,79 € | 4,95 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 13,74 € |
| Aveyron Bas Segala Viaur | 3003,83 | 6 353,47 € | 3 573,82 € | 584,74 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 10 512,03 € |
| Comtal Lot Truyere | 2692,65 | 3 960,59 € | 2 227,83 € | 2 194,00 € | 3 749,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | 12 131,42 € |
| Conques Marcillac | 474,32 | 769,56 € | 432,87 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 1 202,43 € |
| Des Causses A L'Aubrac | 8926,7 | 19 270,65 € | 10 839,74 € | 20 209,62 € | 9 962,20 € | 5 885,00 € | - € | - € | - € | - € | 66 137,21 € |
| Ouest Aveyron | 21279,14 | 26 190,95 € | 14 732,41 € | 7 721,00 € | 2 348,00 € | - € | 62 819,00 € | 150,00 € | - € | - € | 113 961,36 € |
| Levezou Pareiloup | 11,09 | 49,65 € | 27,93 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 77,58 € |
| Muse et Raspes | 0,74 | 3,23 € | 1,82 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 5,05 € |
| Pays de Salars | 2601,7 | 3 680,63 € | 2 070,36 € | 5 885,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 11 635,99 € |
| Pays Rignacois | 4342,5 | 6 643,40 € | 3 736,92 € | - € | 480,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | 10 860,32 € |
| Pays Segali | 3699,18 | 6 729,27 € | 3 785,22 € | 718,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 11 232,49 € |
| Plateau de Montbazens | 2258,12 | 3 662,23 € | - € | 2 056,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 5 718,23 € |
| Brandonnat | 335 | 324,94 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 324,94 € |
| Compoilbat | 353 | 403,95 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 403,95 € |
| Drulhe | 72,34 | 533,21 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 533,21 € |
| Lanuéjols | 714,64 | 320,82 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 320,82 € |
| Privezac | 332,77 | 394,01 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 394,01 € |
| Roussennac | 441,76 | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 0,00 € |
| Vaureilles | 8,62 | 590,05 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 590,05 € |
| Queryr Rouergue Gorges de l'Aveyr | 489,03 | 1 048,97 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 1 639,02 € |
| Rodez Agglomération | 53978,54 | 43 228,60 € | 24 316,08 € | - € | 78 478,00 € | - € | - € | - € | - € | - € | 146 022,68 € |
| TOTAL | 103959,07 | 121 599,99 € | 68 316,92 € | 39 368,36 € | 95 017,20 € | 5 855,00 € | 62 819,00 € | 150,00 € | - € | - € | 383 126,48 € |

| | Appel des participations d'autofinancement 2022 prévisionnel (validé lors du vote du budget) |
|-------------------------------------|--|
| | Concernant les travaux - appel courant 2021 (après réalisation) |
| | AUTRES CHARGES (article 17 b : financées par chaque adhérent au regard des travaux entrepris sur son territoire) |
| | Inscrit dans les programations pluriannuelles |
| | GEMAPI - PPG 2021 - abrevements |
| Aubrac Lot Causses Tarn | - € |
| Aveyron Bas Segala Viaur | - € |
| Comtal Lot Truyere | 8 333,00 € |
| Conques Marcillac | 700,00 € |
| Des Causses A L Aubrac | 11 667,00 € |
| Ouest Aveyron | - € |
| Levezou Pareloup | - € |
| Muse et Raspes | - € |
| Pays de Salars | |
| Pays Rignacois | 20 300,00 € |
| Pays Segali | 7 933,00 € |
| Plateau de Montbazens | - € |
| Brandonnet | |
| Compolibat | |
| Drulhe | |
| Lanuéjols | |
| Privezac | |
| Roussennac | |
| Vaureilles | |
| Quercy Rouergue Gorges de l Aveyron | |
| Rodez Agglomération | 11 817,00 € |
| TOTAL | 60 750,00 € |

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'adopter les appels à cotisation présentés ci-dessus
(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

6. Contrat de rivière Aveyron Amont : information sur l'avancement de quelques actions

Le président M. ARTUS propose à M. SUDRES de faire le point sur l'avancement de quelques actions importantes du contrat de rivière.



M. SUDRES présente Emilien BADAIRE en stage au SMBV2A. En concertation avec les services SPANC il est entrain d'élaborer une base de données unique sur les problématiques des assainissements non collectifs et de leurs éventuelles incidences sur les milieux aquatiques.

ANC-1 : Avoir une meilleure connaissance technique et géographique des problématiques de l'Assainissement Non Collectif



Emilien Badaire
en stage au SMBV2A

- **Compiler les données :**
 - Identifier les données communes
 - Créer base de donnée cartographique unique
- **Croiser les données ANC avec les enjeux milieux aquatiques**
 - Caractériser les impacts locaux des ANC défectueux
 - Pondérer ces impacts avec les autres pressions de la masse d'eau

-> Prioriser des programmes de réhabilitation des ANC les plus impactants sur les zones à enjeux et mobiliser des financements ?

V. LAVERGNE rend ensuite compte de la déclinaison de l'action en lien avec le projet d'optimisation foncières, de préservation et de gestion des zones humides sur le bassin des Serènes :

AGRI : projet d'optimisation foncière, de préservation et de gestion des zones humides du bassin des Serènes



Constat : un enjeu fort de préservation des zones humides sur le bassin des Serènes et du maintien d'une activité agricole compatible

- des rôles multiples : régulation hydrologique, auto-épuration des eaux, réservoir de biodiversité, avec la présence d'espèces protégées
- on estime à 27 ha de milieux humides en jeu lors de ces cessions de fonciers en lien avec départ à la retraite des 5 prochaines années

Propositions : construction et l'animation d'un outil de veille foncière autour des zones humides, et l'accompagnement des pratiques agricoles

- Informer les futurs acquéreurs
- Appui technique à la gestion des zones humides
- Proposition éventuelle de redécoupages fonciers (acquisitions ou échanges avec des propriétaires ou gestionnaires intéressés)

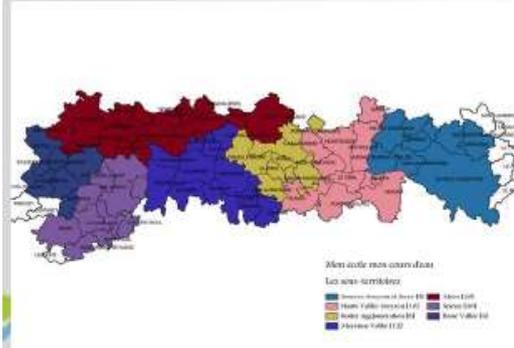


SENSIBILI- 1 : Mon École Mon Cours D'eau



Réalisation d'un catalogue d'animations

- 16 animations avec des thématiques allant du cycle de l'eau, aux écosystèmes, à la biodiversité des milieux aquatiques aveyronnais,
- 5 partenaires : CPIE, la FD Pêche, FD Chasse, ADASEA D'OC, LPO
- un objectif de 80 classes



Inscriptions en cours sur les territoires prioritaires en 2021

→ Les territoires prioritaires 2021 sont Source et Serre et Serènes

M. SUDRES rappelle qu'il est prévu d'accompagner 80 classes. Même si ce nombre est passé de 40 en 2020 à 80 en 2021 nous ne sommes pas en capacité d'accompagner tous les ans toutes les écoles du bassin versant. Ainsi des territoires prioritaires ont été définis. L'objectif est que chaque classe est une place 1 fois tous les 4 ans. M SUDRES .précise que l'ouverture des inscriptions au-delà des deux territoires prioritaires (Sources et Serre et Serène) interviendra autour du 12 avril prochain. Il est rappelé d'une part que les premiers inscrits seront bénéficiaires des animations, et d'autre part que ce dispositif n'est pas ouvert aux écoles maternelles.

SENSIBILI-4 : Organisation d'événements techniques

Petit déjeuner technique pour les Professionnels de la Peinture

L'objectif est de présenter aux professionnels de la peinture, via des démonstrations, des stations de lavage des pinceaux en circuit fermé.

L'enjeu est de limiter les pollutions accidentelles

Petit Déjeuner Technique
Pour les Professionnels de la Peinture

Comment nettoyer ses pinceaux de manière responsable ?

- > Les enjeux environnementaux
- > Démonstration de stations de lavage écologique et partage d'expériences avec des professionnels équipés
- > Présentation des aides à l'acquisition : jusqu'à 60% de subvention et un appui de la CAPEB ou de la FFB au montage des dossiers

Jeu 27 mai à partir de 7h30
Centre de Formation des Apprentis
Z.I. de Cantaranne BP 3350 12033
RODEZ CEDEX 9



Rencontre technique Serènes
- 26 mars 2021 à 10h -
LUNAC

Sécuriser les semis de prairies : des solutions alternatives sous couvert de céréales

- Est-ce que ça marche ?
- Quels enjeux par rapport à l'érosion et aux problématiques environnementales ?
- Visite de parcelles avec semis simultané de prairies et céréales (maïs) à l'automne : dans quels contextes, avec quels mélanges, quels itinéraires d'implantation ?
- Retour sur les résultats d'essais de semis de prairie sous couvert de céréales en sortie d'hiver
- Informations sur les aides PDRR à l'acquisition de matériel alternatif (sensés direct robotisés) / Agri-SMBZ/A

En raison du contexte sanitaire COVID-19, nous vous demandons de respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire notamment, y compris en extérieur). MERCI SVP de confirmer votre présence au 06.88.30.74.69 (Olivier Lavigne) avant le 25 mars

Rencontre technique Serènes

L'objectif est de présenter aux agriculteurs des essais de semis de prairie sous couvert de céréales

L'enjeu est de limiter l'érosion des parcelles agricoles

(besoins croissants en eau dans un contexte de fortes tensions hydriques accentuées par le changement climatique)

A terme, l'Agence de l'Eau souhaiterait que puisse émerger la création d'un EPTB (établissement public territorial de bassin) à l'échelle Tarn-Aveyron, comme cela est le cas sur les autres grands sous-bassins. Cela implique également une participation des Départements qui sont également en train de se structurer.

DÉLIBÉRATION N° 2021-4 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT DU SMBV2A À L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT TARN AVEYRON

VU la délibération n°2020-21 de création de l'association du bassin Tarn Aveyron

VU les statuts de l'association du bassin versant Tarn Aveyron

Monsieur le Président rappelle qu'actuellement, le bassin Tarn Aveyron ne bénéficie pas d'une organisation à cette échelle comme sur les grands bassins de l'Adour, du Lot ou encore de la Dordogne. Ce type d'organisation est en réflexion sur notre territoire depuis de nombreuses années. Les collaborations, tant politique que technique, existent de longue date entre les syndicats mixtes de bassin versant. Ce partenariat a été formalisé par là à signature d'une convention de solidarité territoriale en 2019. En 2020 tous lesdits syndicats du bassin versant Tarn Aveyron ont délibéré en vue de créer une association du bassin versant Tarn Aveyron. L'association a pour objet, dans le respect des statuts des adhérents, d'animer, de faciliter et de mettre en œuvre une gestion solidaire et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique Tarn Aveyron. En 2021 une assemblée générale constitutive s'est tenue et le projet de statut de l'association a été déposé en préfecture du Tarn.

Monsieur le Président propose de désigner les 2 représentants du SMBV2A au sein de l'association du bassin Tarn Aveyron. Le Président est membre de droit. Il faut donc désigner un autre membre.

LE COMITE SYNDICAL :

- Désigne, pour représenter le SMBV2A à l'association du bassin versant Tarn Aveyron, M. Michel ARTUS, membre de droit, lequel ici présent accepte les fonctions ;
- Désigne, pour représenter le SMBV2A à l'association du bassin versant Tarn Aveyron, M. Patrick GAYRARD, lequel accepte les fonctions ;

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

8. Avenant à la convention pour la transmission des actes

DÉLIBÉRATION N° 2021-5 :



AVENANT À LA CONVENTION « PRÉFECTURE DE L'AVEYRON ET SMBV2A POUR LA TRANSMISSION DES ACTES »

VU le décret en Conseil d'Etat 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

VU la délibération 2017-7 concernant la télétransmission des actes règlementaires et la signature de la convention avec la Préfecture de l'Aveyron

Monsieur le Président informe que le programme gouvernemental d' « ADministration ELEctronique 2004/2007 » (ADELE) traduit la nécessité de développer l'administration électronique en France. Une des mesures du plan d'action concerne la dématérialisation du contrôle de légalité et sa modernisation par l'envoi numérique via internet des délibérations ou des autres actes règlementaires.

Le décret en Conseil d'Etat 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec Monsieur/Madame le Préfet une convention comprenant notamment la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée a été signé avec la Préfecture de l'Aveyron en 2017. L'extension de cette dématérialisation aux actes de commande publique, nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- D'autoriser M. Président à signer l'avenant à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Aveyron ;
- D'autoriser M. Président à signer tous les documents relatifs à la dématérialisation avec un tiers de télétransmission figurant dans la liste de la préfecture.

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)



9. Questions et informations diverses



Journée présentation du SMBV2A à la nouvelle équipe 2020-2026

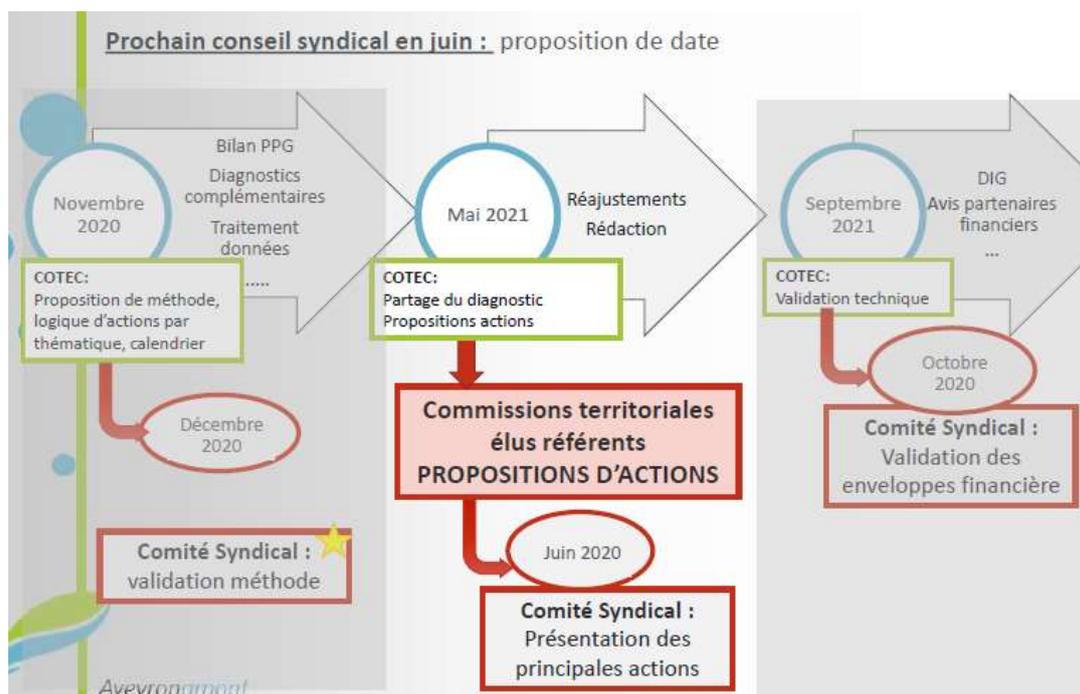
1 réunion annuelle en présence de tous les élus du SMBV2A : référents, titulaires et suppléants

L'objectif : présenter les actions du syndicat, créer du lien, identifier et proposer des actions

COVID : limiter les rassemblements en salle

→ Proposition : ateliers de présentation des actions du SMBV2A sur le site de Notre Seigne avril mai

La date retenue pour cette rencontre est celle du jeudi 6 mai 2021 au matin (sous réserve de confirmation par l'envoi d'une invitation)



La date du prochain Conseil syndical du SMBV2A, en vue notamment d'évoquer le plan pluriannuel de gestion (PPG) est celle du lundi 21 juin 2021 après-midi (sous réserve de confirmation par l'envoi d'une invitation)

La séance est levée à 17 h.
Le Président du SMBV2A
ARTUS Michel

